

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

TENUE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 25 avril 2018

Adopté à la séance du 12 juin 2018

Participants :

M^e Morton S. Minc, président
M^{me} Marie Auger
M^e Josée Bédard
M^e Hélène Bédard
M^e Marie Charest
M^e Marie-Josée Corriveau
M^{me} Suzanne Danino
M^e Anne-Marie Forget
M^{me} Jill Leslie Goldberg
M^e Marie Lamarre
M. Michel Marchand
M^e Patrick Simard
M^{me} Nancy Rhéaume

Ne participent pas à la séance : M. Simon Julien
M^e Natalie Lejeune

1. Ouverture de la séance

La séance a été convoquée conformément aux délais prescrits par les *Règles de régie interne*. Comme prévu à l'avis de convocation transmis aux membres du Conseil, la séance est ouverte le 25 avril 2018. Elle est tenue par courrier électronique, comme le permettent les articles 9 et 10 des *Règles de régie interne* adoptées par le Conseil.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition du président du Conseil, M^e Minc, il est résolu que le présent ordre du jour de la séance spéciale soit adopté tel que rédigé.

3. Dépôt du rapport du comité d'enquête dans le dossier 2016 QCCJA 831

Le comité constitué pour mener l'enquête sur la plainte numéro 2016 QCCJA 831 soumet son rapport et sa recommandation. Il a été transmis aux membres par courriel.

Tous les membres participant à la séance ont reçu et pris connaissance du rapport du comité d'enquête.

Sur la proposition du président du Conseil, M^e Minc, il est résolu à l'unanimité des membres participant à la séance que:

1. après en avoir pris connaissance, le Conseil de la justice administrative prene acte du rapport du comité chargé de mener l'enquête sur la plainte formulée par M^e Marc Cantin à l'égard de M^e Jocelyne Gascon, juge administrative de la Régie du logement;
2. suivant la recommandation du comité d'enquête dans son rapport, le Conseil de la justice administrative informe la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de la réprimande.

En conséquence, le Conseil prend acte du dépôt du rapport du comité d'enquête dans l'affaire de la plainte de M^e Marc Cantin à l'égard de M^e Jocelyne Gascon, juge administrative de la Régie du logement, et transmet à la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation la sanction de réprimande.

4. Dépôt du rapport du comité d'enquête dans le dossier 2017 QCCJA 929

Le comité constitué pour mener l'enquête sur la plainte numéro 2017 QCCJA 929 soumet son rapport. Il a été transmis aux membres par courriel.

Tous les membres participant à la séance ont reçu et pris connaissance du rapport du comité d'enquête.

Sur la proposition du président du Conseil, M^e Minc, il est résolu à l'unanimité des membres participant à la séance qu'après en avoir pris connaissance, le Conseil de la justice administrative prene acte du rapport du comité chargé de mener l'enquête sur la plainte formulée par M^e Anne Morin à l'égard de M^e, juge administrative de la Régie du logement, déclarant la plainte non fondée.

En conséquence, le Conseil prend acte du dépôt du rapport du comité d'enquête dans l'affaire de la plainte de M^e Anne Morin à l'égard de M^e Marc Forest, juge administrative de la Régie du logement, et déclare la plainte non fondée.

5. Dépôt du rapport du comité d'enquête dans le dossier 2016 QCCJA 842

Le comité constitué pour mener l'enquête sur la plainte numéro 2016 QCCJA 842 soumet son rapport. Il a été transmis aux membres par courriel.

Tous les membres participant à la séance ont reçu et pris connaissance du rapport du comité d'enquête.

Sur la proposition du président du Conseil, M^e Minc, il est résolu à l'unanimité des membres participant à la séance qu'après en avoir pris connaissance, le Conseil de la justice administrative prene acte du rapport du comité chargé de mener l'enquête sur la plainte formulée par Robert Mongrain à l'égard de M^e Brigitte Morin, juge administrative de la Régie du logement, déclarant la plainte non fondée.

En conséquence, le Conseil prend acte du dépôt du rapport du comité d'enquête dans l'affaire de la plainte de Robert Mongrain à l'égard de M^e Brigitte Morin, juge administrative de la Régie du logement, et déclare la plainte non fondée.

6. Levée de la séance

La séance est levée le 25 avril 2018, à 16 h 30 comme indiqué aux documents transmis avec l'avis de convocation.

Le président du Conseil de la justice administrative,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Morton S. Minc', written in a cursive style.

M^e Morton S. Minc